



VERDACHES

Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 6

Votants: 7

Séance du 18 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit juin à 17 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy AUZET (Maire).

Sont présents: Guy AUZET, Bruno LOMBARD, Patrick LAURENT, Jean Daniel DE SERRES JUSTINIAC, Michel REYNIER, Bernard DEMARS

Représentés: Eliane GIRAUD par Bernard DEMARS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Patrick LAURENT

Objet: Motion sur le projet HERCULE pour le secteur énergétique français - 2021_058

Il est fait lecture du texte suivant :

Depuis 1946 l'entreprise EDF est la garante du service public d'électricité qui a un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre du modèle français de transition énergétique. Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au coeur du déficit climatique et parce que le climat c'est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au coeur de la politique énergétique du pays.

Face au projet "Hercule" qui doit décider de l'avenir d'EDF, il y a une alerte sur les conséquences d'un éclatement de l'entreprise publique, sur le prix de l'énergie pour les citoyens, sur le développement des énergies renouvelables et sur l'emploi.

Le projet "Hercule" discuté actuellement par le Gouvernement, la Commission européenne et la direction d'EDF prévoit d'abandonner la forme actuelle d'EDF pour la scinder en trois entités distinctes :

- * une entreprise ("dite EDF bleu") regroupant les centrales nucléaires,
- * une autre ("dite EDF vert") incluant la distribution d'électricité et les énergies renouvelables,
- * une troisième ("dite EDF azur"), responsable des barrages hydroélectriques dont les concessions se verraient remises en concurrence.

Derrière ce nom de "projet Hercule", de quoi parle-t'on vraiment ? Purement et simplement du démantèlement voire la privatisation de fleuron de l'énergie française et de la fin d'un grand modèle de service public de l'énergie, essentiel pour le pays et ses citoyens. A travers cette motion, nous alertons le gouvernement sur les risques générés par ce démantèlement. C'est la remise en cause du prix de l'énergie et la péréquation tarifaire, demain, pour nos concitoyens. Nous risquons de perdre la souveraineté énergétique de notre pays ensuite, nécessaire notamment pour réussir la transition énergétique dans nos territoires afin de lutter concrètement contre le changement climatique.

Sur le seul exemple de l'exploitation des barrages dont les gestion pourrait être ouverte à la concurrence, ce projet fragiliserait la production d'énergie hydraulique (moyen de production flexible et pilotable), indispensable pour réussir la transition énergétique. Une telle gestion menacerait également la gestion de l'eau à l'échelle nationale et locale, dans

un moment crucial où le réchauffement climatique fait peser sur la gestion de cette ressource une pression sans précédent, impactant directement la vie des habitants.

Devant l'importance des enjeux économiques, écologiques, et sociaux, soulevés par ce projet, le Conseil Municipal s'oppose au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et demande au gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégrité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la motion d'alerte sur le secteur énergétique français en danger.

Fait et délibéré, le 18 Juin 2021
Pour extrait conforme le 08 Juillet 2021

Le Maire,

Guy AUZET



| |
|---|
| RF Préfecture de Digne-les-Bains |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/07/2021 004-210402350-20210618-2021_058-DE |